

Image not found or type unknown



Responsabilité enfants mineurs de + 16 ans

Par **balou78**, le **18/01/2009** à **20:13**

Je pars en week-end en laissant la maison à mon fils de 16 ans et ma fille de 18 ans. Mon fils en profite pour organiser une soirée avec ses copains. Au cours de la soirée, l'un d'entre eux fini aux urgences avec un coma éthylique. Suis-je en tant que propriétaire ou père de l'enfant ayant organisé la soirée responsable bien que n'ayant pas été là du week-end ? quel est mon degré de responsabilité ?